



Municipalité d'Yamachiche  
366, rue Sainte-Anne  
Yamachiche (Québec) G0X 3L0  
Téléphone : 819 296-3795  
Télécopieur : 819 296-3542  
Courriel : [hoteldeville@yamachiche.ca](mailto:hoteldeville@yamachiche.ca)



Volume 24, numéro 5

Septembre 2019

# BULLETIN MUNICIPAL

## LIMITE DE VITESSE DANS LA ZONE SCOLAIRE

Avec la rentrée scolaire, nous désirons faire un rappel pour assurer la sécurité de tous près de notre école primaire.

- ⇒ Respecter la limitation de vitesse de 30 km/h;
- ⇒ Respecter les signalisations piétonnières et d'arrêt;
- ⇒ Respecter les stationnements interdits.



Par ailleurs, il est primordial de respecter notre brigadier qui est spécialement affecté à la sécurité des enfants.

**SOYEZ VIGILANT!**

## SUIVI DES TRAVAUX

### TRAVAUX EN COURS ET À VENIR

Voici la liste des travaux en cours dans notre municipalité :

- ⇒ Bouclage sur la rue Gélinas;
- ⇒ Installation de tourbe sur la rue Gérin-Lajoie;
- ⇒ Olymel.

Avec la collaboration du programme de redressement des infrastructures routières locales (RIRL), voici les travaux à venir dans notre municipalité :

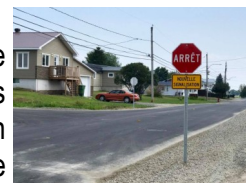
- ⇒ Asphaltage sur le chemin des Petites-Terres qui débutera vers le début du mois de septembre pour une durée d'environ trois (3) semaines;
- ⇒ Ponceaux et asphaltage sur le chemin des Acadiens.



### FIN DE TRAVAUX

Les travaux concernant le renouvellement des conduites d'aqueduc et la mise en place d'un réseau d'égout sanitaire sur le chemin de la Rivière-du-Loup sont maintenant terminés.

Les résidents de ce secteur devront obtenir un permis de raccordement, **offert gratuitement**, pour se relier aux égouts de la municipalité. Pour obtenir ledit permis, veuillez téléphoner au 296-3795, poste 3645.



## VISIBILITÉ DE VOTRE ADRESSE

Dans le but d'assurer la sécurité de nos citoyens et de faciliter le repérage des propriétés, la Municipalité tient à vous rappeler qu'il est important que le numéro civique de votre résidence soit bien visible notamment pour :

- ⇒ Le Service de police;
- ⇒ Le Service de sécurité incendie;
- ⇒ Les ambulanciers;
- ⇒ L'inspecteur du Service de l'urbanisme;
- ⇒ Tout service de livraison à domicile.

Nous vous demandons de vérifier afin que votre adresse soit bien lisible et visible en tout temps de la rue. Nous comptons sur votre collaboration pour vous localiser le plus rapidement possible.

## SACS DE PLASTIQUE

L'environnement étant plus que jamais un sujet prioritaire et faisant partie également de nos priorités, c'est pour cette raison que nous voulons sensibiliser nos citoyens à l'utilisation des sacs de plastique à usage unique.



Pour éviter la surconsommation de ces derniers, vous pouvez songer à laisser des sacs ou des bacs réutilisables dans votre voiture ou les utiliser uniquement lorsque ceux-ci sont absolument nécessaires.

Chaque petit geste est important pour notre planète!

---

## AVIS DE PROMULGATION

Lors d'une séance tenue le 10 juin 2019, le conseil de la Municipalité a adopté les règlements suivants :

**Règlement no 466** : Règlement décrétant des travaux de réfection chemin des Acadiens comportant une dépense de 586 015 \$ et décrétant un emprunt n'excédant pas 586 015 \$ remboursable en 10 ans dans le cadre du RIRL du programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

**Règlement no 467** : Règlement décrétant des travaux de réfection chemin des Petites-Terres comportant une dépense de 467 834 \$ et décrétant un emprunt n'excédant pas 467 834 \$ remboursable en 10 ans dans le cadre du RIRL du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL).

Avis est donné que ces règlements ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du 10 juin 2019, et lesdits règlements sont présentement en vigueur et qu'ils sont à la disposition des citoyens.

Lors d'une séance tenue le 12 août 2019, le conseil de la Municipalité a adopté les règlements suivants :

**Règlement no 470** : Règlement numéro 470 modifiant le règlement numéro 466 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 21 730 \$.

**Règlement no 471** : Règlement numéro 471 modifiant le règlement numéro 467 afin d'augmenter la dépense et l'emprunt pour un montant additionnel de 12 072 \$.

Avis est donné que ces règlements ont été adoptés lors de la séance extraordinaire du 12 août 2019, et lesdits règlements sont présentement en vigueur et qu'ils sont à la disposition des citoyens.

QU'une copie de tous ces règlements a été déposée au bureau de la soussignée où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

QUE ces règlements entreront en vigueur conformément à la loi.

Donnés à Yamachiche, ce 29<sup>e</sup> jour d'août 2019

Marie-France Boisvert

Directrice générale et secrétaire-trésorière adjointe

---

## PERMIS DE FEU

Avec l'automne qui arrive à nos portes, certains voudront faire brûler des branches. Nous vous rappelons cependant qu'un permis est **obligatoire** lorsque vous faites un feu à ciel ouvert.

Le permis de feu est valide un an. Pour vous procurer ce dernier, vous devez vous présenter à la Municipalité, entre 8 h et 16 h, et ce, du lundi au vendredi. Par la suite, vous n'aurez qu'à appeler au 819 296-3795 pour nous donner l'adresse exacte, la date et vous assurer qu'il n'y ait pas de restriction du Service incendie pour la mise à feu.

---

## MERCI À NOS BÉNÉVOLES

Nous désirons remercier l'excellent travail de nos bénévoles de la bibliothèque municipale ainsi que du Service des loisirs durant la saison estivale.

Sans vous, le déroulement de la bibliothèque ainsi que toutes les belles activités offertes dans notre communauté n'auraient pas été possibles.

Nous sommes très chanceux de pouvoir compter sur de nombreux bénévoles qui font preuve d'autant de générosité, d'engagement et de disponibilité!



## CINÉMA EN PLEIN AIR

Assistez au deuxième cinéma en plein air d'Yamachiche qui débutera dès la pénombre. Vous êtes libre d'apporter vos chaises pour plus de confort.

De plus, le Service récréatif et sportif d'Yamachiche ouvrira sa cantine afin de vous offrir breuvages et maïs soufflé.

**Film :** Astérix et le secret de la potion magique

**Classification du film :** Général

**Date :** 7 septembre 2019

**Heure :** Au crépuscule

**Lieu :** Parc Yamariloup

**Durée :** 1 h 25

**Genre :** Animation, comédie



## MARCHÉ PUBLIC D'YAMACHICHE

Le dernier marché public de la saison 2019 aura lieu le samedi 31 août prochain de 10 h à 14 h.

Venez en grand nombre profiter de ce dernier rendez-vous pour acheter vos fruits, légumes et autres produits locaux ainsi que pour saluer les producteurs et artisans de la région qui, tout au long de la saison, nous ont offert une panoplie de produits de qualités.

L'édition 2019 fût remplie de succès et nous en sommes très fiers. Nous désirons remercier toutes les personnes impliquées lors de ces évènements.



## VENTE DE GARAGE D'AUTOMNE

Une vente de garage automnale aura lieu le **samedi 21 septembre 2019 de 9 h à 16 h (en cas de pluie, remise au dimanche 22 septembre 2019)**. Installez-vous à votre demeure ou au parc Achille Trahan pour vendre votre matériel. **Exceptionnellement** pour cette journée, aucun permis de vente de garage n'est exigé.

La cantine du Service récréatif et sportif d'Yamachiche sera ouverte de 11 h à 15 h pour vous offrir hot-dog et potages.

La date limite d'inscription pour que votre vente de garage paraisse dans l'itinéraire est le **vendredi 13 septembre 2019**. L'itinéraire sera disponible au dépanneur Vic, au dépanneur Clair de Lune, à la bibliothèque municipale, à l'hôtel de ville ainsi que sur les réseaux sociaux du Service récréatif et sportif d'Yamachiche.

Pour toute information ou pour vous inscrire, il vous suffit d'appeler au 296-3795, poste 3605.

## PROJET DE ROND DE GLACE PARC YAMARILLOU - OFFRE D'EMPLOI

Nous sommes à la recherche de surveillants et de responsables d'entretien de glace pour réaliser ce projet! Postes à temps partiel pour les soirs de semaine et de fins de semaine du mois de décembre 2019 au mois de mars 2020.

Vous devez postuler avant le mercredi 9 octobre 2019 à :



loisirs@yamachiche.ca  
819 296-3795 poste 3605



## SERVICE RÉCRÉATIF ET SPORTIF

La période d'inscription pour la programmation d'automne se fera du **3 au 12 septembre 2019**.

Toutes les inscriptions se font en personne à l'hôtel de ville, de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h, ou par la poste en utilisant le formulaire de la programmation de l'automne 2019.

### IMPORTANT

- Après le 12 septembre, 16 h, un **surplus de 5 \$** par inscription vous sera demandé;
- Il n'y aura **aucun remboursement** après le début des cours;
- Aucune inscription par téléphone ou sur les lieux de l'activité;
- Tous les cours sont payables lors de la période d'inscription (argent comptant ou chèque);
- Aucun rappel ne sera fait, sauf s'il y a un changement dans la programmation de l'activité.



**MUNICIPALITÉ D'YAMACHICHE  
LECTURE DES COMPTEURS D'EAU 2019**

**FORMULAIRE À REMPLIR AVANT LE 11 OCTOBRE 2019.**

Veillez prendre quelques minutes pour faire la lecture de votre hydromètre et nous retourner les données soit :

Par Internet sur : <http://eau.yamachiche.ca>

Par télécopieur : 819 296-3542

Par téléphone : 819 296-3795 boîte vocale 3600

**VOICI LES INFORMATIONS QUE VOUS DEVEZ NOUS FOURNIR :**

Nom : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : (rés.) \_\_\_\_\_ (travail) \_\_\_\_\_ (cell.) \_\_\_\_\_

Numéro de série de votre compteur : \_\_\_\_\_

**Indiquer votre lecture :**

\_\_\_\_\_ ■ \_\_\_\_\_ mètres cubes

ou

\_\_\_\_\_ 0 gallons

Date de la prise de lecture : \_\_\_\_\_

**IMPORTANT** : Les propriétaires doivent obligatoirement nous fournir leur lecture de compteur d'eau. Ceux qui ne transmettront pas leur lecture de compteur d'eau se verront imposer une pénalité de 25 \$ qui leur sera facturée

Les compteurs d'eau se trouvent généralement au sous-sol, près de la conduite d'eau principale. Pour prendre la lecture, il suffit d'ouvrir le couvercle qui recouvre le compteur et d'y lire les chiffres disposés de la même façon qu'un odomètre dans une voiture.

Certaines résidences sont équipées de compteurs d'eau en **gallons** d'eau consommée, alors que d'autres sont équipées de compteurs en **mètres cubes (m<sup>3</sup>)**. Pour vous assister lors de la lecture de votre compteur d'eau, nous avons illustré, ci-dessous, deux (2) types de compteurs d'eau accompagnés de leur lecture respective.

**Compteur en gallons**



**Compteur en mètres cubes**

